

## **1.19 Un Programme mondial de l’UICN pour les forêts tempérées, boréales et tempérées froides australes**

CONSIDÉRANT que le Programme de l’UICN pour les forêts devrait être complet et traiter tous les types de forêts, y compris les forêts tempérées, boréales et tempérées froides australes;

RAPPELANT la Résolution 19.1 de la 19e session de l’Assemblée générale de l’UICN selon laquelle l’UICN doit apporter un appui particulier à ses membres des pays en développement mais aussi prêter attention aux modes de consommation et de d’utilisation des ressources dans les pays développés;

NOTANT que l’UICN a pour rôle de servir de forum où se discutent les problèmes de la conservation de la nature, en particulier dans leurs dimensions scientifiques, pédagogiques, économiques, sociales et politiques, aux niveaux mondial, national et régional;

RECONNAISSANT l’importance des forêts tempérées, boréales et tempérées froides australes pour le bien-être à long terme de nombreuses populations locales, l’économie nationale et la biosphère;

NOTANT que les problèmes des forêts retiennent de plus en plus l’attention dans les régions de forêts tempérées, boréales et tempérées froides australes et que les initiatives régionales et internationales visant à promouvoir la conservation et la gestion durable de ces forêts ont bien progressé;

NOTANT l’importance des forêts tempérées, boréales et tempérées froides australes pour la Convention-cadre sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique;

SE FÉLICITANT en particulier des récents accords sur les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts que les pays possédant des forêts tempérées, boréales et tempérées froides australes ont conclu dans le cadre du Processus d’Helsinki et du Processus de Montréal;

CONSCIENT de l’échelle des problèmes qui affectent les forêts des pays d’Europe centrale et orientale et de la Russie, en particulier;

CONVAINCU qu’un programme complet de l’UICN sur les forêts qui couvre les forêts tempérées, boréales et tempérées froides australes et englobe la conservation et l’utilisation des forêts dans un cadre commun pourrait jouer un rôle important dans les activités mondiales entreprises en réponse aux Principes sur les forêts et à l’Action 21 adoptés par le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, et sachant que certains aspects de *Sauver la Planète* concernent ces forêts à l’échelon mondial;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 14 au 23 octobre 1996 à Montréal, Canada, pour sa 1ère Session:

CHARGE le Directeur général, dans la limite des ressources disponibles, en consultation avec les commissions et les membres de l’UICN, de poursuivre activement l’élaboration d’un programme pour les forêts tempérées, boréales et tempérées froides australes en vue de promouvoir la conservation et la gestion durable de ces forêts dans le monde entier, dans le but:

- a) d’élargir la portée des activités de l’UICN en ce qui concerne les forêts afin d’inclure tous les types forestiers importants et de renforcer le réseau de l’Union en matière de coopération pour les questions qui concernent les forêts;
- b) de renforcer la capacité des membres de l’UICN de promouvoir la conservation et la gestion durable des forêts tempérées, boréales et tempérées froides australes.